



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Berne, le 13 mai 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les assureurs diabolisent la médecine ambulatoire dans les hôpitaux

**L'association des assureurs maladie santésuisse a fait trois propositions concernant les traitements ambulatoires à l'hôpital. Ces propositions pénalisent une fois de plus les assurés traités pour un problème médical dans un centre de compétence hospitalier.**

Les caisses se préoccupent par trop des bons risques, ces jeunes en bonne santé, avec lesquels on gagne le plus d'argent à bon compte. Les aînés et les malades sont en revanche une charge à laquelle on renonce volontiers si la loi l'autorise. Les trois dernières propositions d'économies de l'association des caisses maladie sont une parfaite illustration de cette philosophie.

#### **Caisses maladie: des propositions d'économies sur le dos des patients**

Les trois propositions d'économies sont faites par les caisses sur le dos des patientes et des patients et de la population des régions périphériques. Premièrement, la participation des patients pour tout traitement ambulatoire hospitalier doit passer de 10 à 20%. Deuxièmement les hôpitaux, contrairement aux cabinets médicaux, doivent prélever une taxe forfaitaire auprès des assurés pour chaque traitement ambulatoire. Troisièmement, la valeur du point pour les traitements ambulatoires à l'hôpital et en cabinet doit être identique. Ces trois mesures devraient, selon l'association des caisses maladie, entrer en vigueur début 2010.

#### **L'association nationale des hôpitaux H+ n'accepte aucune de ces trois propositions**

Une participation beaucoup plus élevée pour les traitements ambulatoires à l'hôpital renchérit justement les traitements ambulatoires hospitaliers incontournables, tels que les opérations, les chimiothérapies, les radiothérapies ou les diagnostics spécialisés, pour lesquels il n'y a pas d'autre alternative, si ce n'est des traitements stationnaires beaucoup plus onéreux. La taxe forfaitaire pour chaque traitement ambulatoire à l'hôpital préterite davantage encore les patients, qui n'ont pas le choix entre les soins en cabinet et à l'hôpital. Elle pénalise par ailleurs la population des régions périphériques qui ne dispose pas de cabinets de spécialistes en dehors des hôpitaux et des centres de soins. La baisse de la valeur du point au niveau le plus bas, qu'il s'agisse de celui du cabinet ou de l'hôpital, est en fin de compte une mesure étatique à laquelle les assureurs ont évité de recourir jusqu'à présent dans le cadre des négociations avec les hôpitaux: en d'autres termes, il s'agit d'une étatisation inutile. H+ rejette ces trois propositions.

Au cours des deux dernières années, de nombreux hôpitaux ont créé des cabinets d'urgences en collaboration avec des médecins généralistes, qui prennent en charge les cas bénins et soulagent leurs propres services des urgences. Ce sont là des solutions concrètes qui profitent aux patients et non des mesures dirigées contre eux.

**H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et établissements de soins de longue durée publics et privés. Elle regroupe quelque 370 hôpitaux, cliniques et homes en tant que membres actifs et plus de 200 associations, pouvoirs publics, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. H+ représente des établissements hospitaliers totalisant quelque 177 100 postes de travail.**

Informations complémentaires:

**H+ Les Hôpitaux de Suisse**

Charles Favre, président

Portable: 079 621 08 93

E-mail: [charles.favre@parl.ch](mailto:charles.favre@parl.ch)

Informations complémentaires:

**H+ Les Hôpitaux de Suisse**

Bernhard Wegmüller, directeur

Tél. prof.: 031 335 11 00,

Portable: 079 635 87 22

E-mail: [bernhard.wegmueller@hplus.ch](mailto:bernhard.wegmueller@hplus.ch)